



Déclaration liminaire des organisations syndicales de la SRIAS Nouvelle-Aquitaine
Séance plénière du 6 septembre 2022

Monsieur le Secrétaire Général des Affaires Régionales

Le 31 août 2022 vous nous receviez en intersyndicale suite à notre courrier du 27 juillet 2022 et nous vous en remercions.

Plusieurs points ont été abordés lors de cette audience :

- remplacement de la correspondante administrative,
- logiciel chorus fonctionnement et dysfonctionnement,
- formation et rôle de la CASEP.
- Fonctionnement des deux présidentes élues lors des vacances de postes et absence des personnels.

Lors de cette audience, vous nous informiez:

- Qu'une offre d'emploi avait été diffusée rapidement sur la Place de l'Emploi Public malgré l'annonce tardive de la mutation de la correspondante administrative.
- Du changement de poste de catégorie C en Catégorie B

Les organisations syndicales insistent sur le fait qu'il conviendrait de recruter 2 ETP titulaires sur ce poste au vu de la charge de travail administratif quotidien comme le courrier, l'accueil téléphonique, les préparations des instances et comptes-rendus, la logistique, la mise à jour du site internet, l'interface avec les services du SGAR pour le lien avec la SRIAS, les relations avec les prestataires, la gestion budgétaire et comptable CHORUS (engagements/mandatement actions SRIAS et prise en charge des états de frais des membres des commissions ...)

Monsieur le secrétaire général, quels sont les freins au recrutement de 2 ETP titulaires correspondants administratifs pour le Ministère de l'Intérieur ?

Pourquoi des demandes de détachement d'autres ministères ne peuvent être proposées sur ces postes ?

Que proposez-vous donc suite au départ de Mme MOROTE afin d'assurer la continuité du service administratif et comptable de l'ensemble des activités de la SRIAS ?

L'arrivée de la nouvelle CASEP au 1er juin 2022, pour l'instant s'est faite sans formation ni tuilage sur l'ensemble des missions, en particulier sur l'habilitation et l'utilisation de CHORUS.

Nous demandons que sans tarder Madame FREDEFON puisse bénéficier d'une formation qui pourra lui permettre de fonctionner avec les connaissances requises sur ce poste technique.

Mme FREDEFON doit suivre sa formation CHORUS fin septembre, les organisations syndicales sont très inquiètes sur cette période transitoire.

Vous nous annoncez que l'ensemble des services de la PFRH allaient pallier ces carences en mettant l'accent sur la priorisation des tâches.

Pour les organisations syndicales, TOUTES les tâches de la SRIAS sont importantes et ne peuvent donner lieu à une priorisation.

Ce qui corrobore notre souhait de recrutement de 2 ETP titulaires qui correspond, au-delà d'un problème financier, à un choix politique de donner à la SRIAS les moyens de proposer une action sociale de qualité répondant aux attentes de l'ensemble des bénéficiaires.

Nous nous rendons compte du fonctionnement difficile de la SRIAS et espérons ne pas avoir à déplorer une dégradation des conditions de travail de l'équipe de la SRIAS en particulier pour les deux présidentes qui continuent de fonctionner dans des conditions très difficiles. Nous espérons que ces difficultés dénoncées depuis de nombreux mois n'entacheront pas les différentes actions et aides proposées aux agents de notre région composée de douze départements et qui dispose des mêmes moyens humains que ceux de la région Bretagne composée de quatre départements.

Nous souhaitons la bienvenue à Madame FREDEFON et espérons un travail collaboratif important, nous remercions et félicitons nos deux présidentes qui malgré des conditions problématiques poursuivent leur travail au profit de tous les agents.

Les représentants des personnels en intersyndicale.

Membres de la SRIAS